

« Jeau princier et veuillez croire que la personne qui m'honore de sa confiance en acceptant d'unir sa destinée à la mienne et de porter mon nom, sera très flattée de cette marque de bienveillance venant d'un groupe de citoyens constituant une élite dans un pays qui lui rappelle à tant de titres, à elle qui va devenir fille de la Nouvelle-France — les usages, les mœurs et la langue même de la Mère-Patrie ».

Membres présents: M. O. S. Perrault, Président, Fred. C. Larivière, 1er V.-P.; Armand Chaput, 2e V.-P.; Geo. Gonthier, trésorier, P. G. Boivin, D. Masson, H. Laporte, W. U. Boivin, A. H. Hardy, Joseph Fortier, A. E. Labelle, J. B. A. Lantier, Mendoza Langlois, J. T. Armand, Adéard Fortier, Dr. J. C. Polssant, A. Ghysens, Ls. Joseph Tarte, A. Machéras, J. H. L. Marcell, J. L. Coutlée, N.P., R. Marton, de Londres, et R. K. Forward, de la Fédération des Chambres de Commerce et des Municipalités d'Ottawa, L. de Roode, et le secrétaire.

• • •

Le conseil a adopté une résolution de condoléances à l'occasion de la mort de M. Fleury, employé au greffe, ancien membre de la Chambre.

OCCASIONS D'AFFAIRES

Nos abonnés que pourraient intéresser les demandes de représentations, d'agence, de marchandises, etc., publiées dans "Le Prix Courant" n'auront qu'à nous faire connaître le numéro de l'occasion d'affaires qui les intéresse pour que nous leur adressions tous les renseignements complémentaires qui pourraient leur être utiles.

241.—Manches de pic, de bûches, de fourches.—Un ancien employé de chemin de fer, qui s'est établi comme courtier à Liverpool pour les exportations du Canada, désire entrer en relations avec un manufacturier de premier ordre, fabricant des manches en frêne pour les outils indiqués ci-dessus. Excellentes références canadiennes.

242.—Commerce d'exportation. — Une société récemment incorporée, formée d'agents expéditeurs de marchandises d'exportation, désire entrer en relations avec des manufacturiers canadiens intéressés aux marchés de l'Amérique du Sud, de l'Australie et de l'Afrique du Sud. Se chargera de toutes sortes de marchandises.

243.—Feldspath, Spath Fluor, oxyde de fer.—Une société importante de courtiers en minéraux, de Londres, Angleterre, désire entrer en relations avec des expéditeurs des minéraux ci-dessus. Prix demandés pour lots de tonnes, c. i. f. Londres.

244.—Courroies de transmission, bottes en caoutchouc et garniture en asbeste. — Une maison très importante de l'A-

rique du Sud, faisant le commerce du caoutchouc, désire communiquer avec des expéditeurs canadiens de cuir à courroies de transmission, de bottes en caoutchouc et de garniture en asbeste.

245.—Corindon.—Une maison de Londres désire acheter de grandes quantités de corindon et demande à être mise en relations avec des exportateurs canadiens.

246.—Fer et acier. — Une maison de Liverpool faisant le commerce du fer et de l'acier désire entrer en relations d'affaires avec des importateurs canadiens.

247.—Bateaux à vapeur. — Un correspondant de Londres demande le nom de Canadiens disposés à acheter deux navires à vapeur de 2,400 et 700 tonnes respectivement.

248.—Oléine brute.—Les agents à Liverpool d'une maison française manufacturant de l'oléine brute, désirent correspondre avec des fabricants de savon, des distillateurs de graisse, des manufacturiers de métaux, etc., disposés à importer des approvisionnements.

249.—Constructions, clôtures, etc., en fer.—Une maison de l'ouest de l'Angleterre, faisant des constructions, des clôtures, etc., en fer pour fermes et usages généraux, désire entrer en relations avec des acheteurs canadiens.

250.—Ingénieurs, constructeurs de chaudières, etc.—Le représentant à Londres d'une société d'ingénieurs du nord de l'Angleterre, fabriquant des chaudières et manufacturant de l'acier de construction, désire établir des relations d'affaires au Canada.

251.—Nouvel appareil pour maintenir les guides des chevaux.—Une maison de l'ouest de l'Angleterre désire placer sur le marché canadien un nouvel appareil pour maintenir les guides des chevaux quand le conducteur doit descendre de voiture, et aimerait correspondre avec les personnes que cela intéresse.

252.—Agents.—Une maison d'Angleterre fabriquant des instruments agricoles désire entrer en relations avec des maisons canadiennes voulant agir comme agences de distribution dans le Dominion.

253.—Agents.—Une maison de Londres manufacturant des articles de toutes sortes pour marchands de tabac, demande des agents au Canada.

254.—Barres, tôles, cornières, etc., en fer et en acier.—Une maison d'Angleterre, manufacturant des barres, des tôles, des cornières, etc., en fer et en acier; des tôles de fer spéciales pour l'émaillage; du fer en barre pour fers à cheval, des pièces unies et cannelées; des tôles en fer ou en acier laminées à froid et bien recuites; désire faire des affaires au Canada.

255.—Produits chimiques. — une compagnie de fabricants et marchands de produits chimiques de Londres, désire

entrer en relations avec des acheteurs canadiens de produits chimiques.

256.—Agents.—Une compagnie de fabricants d'appareils de ventilation, de chauffage et électriques, de Manchester, demande des agents pour la représenter dans l'Alberta, la Colombie Anglaise et les Provinces maritimes.

257.—Acide acétique, formaldéhyde et acétate de soude. — Une maison de Yorkshire, achetant de fortes quantités d'acide acétique, de formaldéhyde et d'acétate de soude, désire entrer en relations avec des manufacturiers canadiens de ces produits chimiques.

258.—Articles de toute sorte en argile réfractaire. — Une maison de Welsh, manufacturant des articles de toute sorte en argile réfractaire, des tuyaux sanitaires, des briques ordinaires et d'ornement, des tuiles, etc., désire étendre ses affaires au Canada.

259.—Feuilles de ciment à l'asbeste.—Une maison de Cape Town, Afrique du Sud, demande que des manufacturiers canadiens de feuilles de ciment à l'asbeste lui fassent connaître leurs prix.

260.—Chaussures. — Une maison du centre de l'Angleterre, fabriquant des chaussures, désire entrer en relations avec des importateurs canadiens.

LE SEL MARIN

N'est pas un Conservateur Parfait.

Tous les antiseptiques disent les hygiénistes, sont plus ou moins nuisibles à l'organisme humain et, de ce fait, ils doivent être bannis des substances alimentaires dans lesquelles on ne les introduit que trop souvent pour assurer leur conservation. Un seul, cependant, trouve grâce devant l'anathème prononcé par la Faculté: c'est le sel de cuisine, le chlorure de sodium.

Mais le sel marin est-il bien exempt de tout reproche, tant au point de vue de la santé du consommateur qu'à celui du pouvoir bactéricide de l'antiseptique lui-même? Eh bien! non. D'après ce que l'on va lire, on peut dire que le sel marin n'est pas un antiseptique parfait. Il y a mieux, non seulement il n'anéantit pas entièrement les germes que l'on ne voudrait pas voir se développer, mais encore ce prétendu préservateur apporte parfois avec lui des microbes pouvant nuire à la conservation des aliments auxquels on le destine.

La récolte du produit en question, soit dans les marais salants, soit dans les mines, sa manutention ne sont pas toujours faites dans les conditions de propreté désirables, d'où sa contamination possible.

Les expériences de MM. les docteurs Rappin, T. Grosseron et L. Soubran sont, à ce titre, très intéressantes par les résultats fournis. Ces auteurs ont étudié la flore bactérienne du sel marin, ce qui, au premier abord, peut paraître parado-